



Recharge clandestine interdite !
**Un point de recharge pour véhicule
électrique est à votre disposition.**

Merci de ne pas brancher votre véhicule
électrique sur une prise du gîte
(risque d'incendie).

**Une prise renforcée est spécialement à
votre disposition**, renseignez-vous auprès
des propriétaires.

